

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

05-01-1995

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CPEDNS

RUE DES MALLÉS, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: *FL* / 6293041 / Dossier pédagogique 1282

OBJET : DOSSIERS PÉDAGOGIQUES RÉGIME :
----- Unité de formation : RECYCLAGE ANNUEL :
FORMATION CONTINUÉE D'AMBULANCIER-PROFESSIONNEL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 824118U21C1

Etablissement : INST PROV ENS SEC COMMERCIAL DE PROMOTION SOCIALE
RUE COLARD TROUILLET, 48
4100 SERRAIN

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

FL
Le Directeur d'Administration

F. De Laet
F. De Laet.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du:

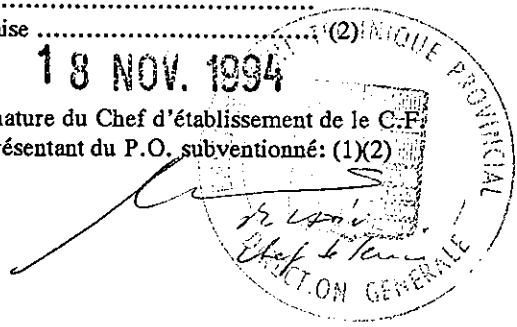
X (1) Pouvoir organisateur: PROVINCE DE LIEGE (2)

O (1) Directeur(-trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)
et se rapporte à l'établissement suivant:

dénomination : I.P.E.P.S. Seraing.....(2) Date et signature du Chef d'établissement de le C.F.
adresse complète: rue Colard Trouillet 48 ou du représentant du P.O. subventionné: (1)(2)

n° de matricule : 452.6.293.041 (2)

n° de téléphone : 041/30.72.80 - 30.72.87 (2)



2. Transmis en date du: 02 DEC. 1994(3) par le réseau:

O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
O (1) Provincial et communal N. LOGNARD O (1) XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

3. Intitulé de l'unité de formation:

Code:(4) 8 2 4 1 1 8 V 2 1 C 1

Recyclage annuel: Formation continuée d'Ambulancier-professionnel

..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation: Repris en annexe n° 1 de ..1.. page(s)(2)

5. Capacités préalables requises: Repris en annexe n° 2 de ..1.. page(s)(2)

6. Classement de l'unité de formation:
X (1) enseignement secondaire: transition (1) XXXXXXXXXXXXXXXX (1)
degré: xxxxxxxx (1) supérieur (1)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court:(2)

O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long:(2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)(2)

8. Programme de(des cours) Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)(2)

9. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de ..1.. page(s)(2)

10. Chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)(2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation:

824118021C1
Code de l'unité de formation: (4)

Horaire minimum:

1. Dénomination des cours(2)	classement des cours (5)	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Réactualisation dans l'approche du patient	CT	B	6
	PP	L	4
Réactualisation en pathologie	CT	B	8
.....
.....
.....
2. Part d'autonomie		P	10
Total des périodes		v	28

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable

Le 20/12/94

N. Velicoff

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD(1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 4 JAN. 1995

Signature

J. Meunier
 J. Meunier
 Administrateur Pédagogique

- (1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
- (2) A compléter
- (4) Réservé à l'administration
- (5) soit CG, CS, CT, CIPP, PP ou CPPM
- (6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
- (7) 1 période = 50 minutes

RECYCLAGE ANNUEL

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Conformément à la loi du 8 juillet 1964 modifiée le 3 février 1994 et notamment son article 8, exigeant le recyclage annuel obligatoire du personnel ambulancier, dans le cadre de l'A.M.U., l'unité de formation permettra de réactualiser les connaissances théoriques et pratiques requises dans la profession.

RECYCLAGE ANNUEL

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Est admissible le personnel en fonction depuis au moins quatre années ou les étudiants porteur du certificat d'Ambulancier professionnel.

RECYCLAGE ANNUEL

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE
REGROUPEMENT

Néant.

RECYCLAGE ANNUEL

PROGRAMME DES COURS

A partir de situations-problèmes courants, l'élève sera capable d'intégrer des nouvelles techniques d'intervention et/ou de nouvelles notions scientifiques.

Ces capacités seront atteintes à travers le contenu motionnel suivant:

1) Réactualisation dans l'approche du patient:

R.C.P., D.E.A., Bilan vital et approche du patient, matériel, législation, ...

2) Réactualisation en pathologie

Les matières suivantes devront être abordées au moins une fois en cinq ans (cf exigences légales): traumatologie; pathologie abdominale; pathologie thoracique; gynécologie, pédiatrie, psychiatrie; urgences de l'environnement, urgences collectives.

RECYCLAGE ANNUEL

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En fin de formation l'étudiant sera capable de:

- rédiger un rapport de synthèse sur les nouvelles notions.

Le degré de maîtrise sera atteint

- si l'étudiant démontre des capacités réelles d'adaptation

RECYCLAGE ANNUEL

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un expert qui sera un médecin et/ou un infirmier justifiant d'une expérience utile dans les domaines concernés et la médecine d'urgence.